

Date de convocation :

12/12/2024

Date d'affichage :

12/12/2024

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 27

- présents : 17

- votants : 22

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE NOISEAU

Département du Val-de-Marne

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 18 décembre 2024

Délibération n°2024-45

Fixation des tarifs de location de salles communales

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de NOISEAU sous la présidence de Monsieur Yvan FEMEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Yvan FEMEL, Emmanuel GACHET, Marie-Christine DORMOY, Karine ROUSSEL, Gilbert COQUILLET, Arnaud SEGANTI, Kevin SEDENT, Marie-Hélène ESCUDIERE, Gilles COHADE, Robin CATHELIN, Sébastien GUILLAUME, Jean-Michel LECORGNE, Christophe PAULY, Denis COUVRECHEL, Evelyne DA FONSECA, Christian JOUAN, Fabien VALERA.

ABSENTS REPRESENTES :

Michaël GENET donne pouvoir à Yvan FEMEL
Dannie VESIN donne pouvoir à Marie-Christine DORMOY
Nathalie JACQUIN donne pouvoir à Marie-Hélène ESCUDIERE
Charlotte ROGUE-MAJER donne pouvoir à Emmanuel GACHET
Rachel BENOLIEL donne pouvoir à Gilbert COQUILLET

ABSENTS :

Cécile FEMEL-LEROUX, Dylan PEDRON, Sandrine MARQUES, Ghislaine LECLECH, Karine MISAT.

SECRETAIRE : Marie-Hélène ESCUDIERE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 portant Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

CONSIDERANT l'estimation à 5% de l'inflation pour l'année 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Ouï Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux finances en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs des locations de salles pour les réservations à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

FOYER DES ANCIENS		TARIF 2024	TARIF 2025
- Tarif journée	(1)(4)	/	200 €
- Tarif soirée	(1)(4)	320 €	335 €
- Tarif week-end	(1)(4)	410 €	430 €

SALLE DES FETES		TARIF 2024	TARIF 2025
- Tarif journée	(1)(4)	/	250 €
- Tarif Soirée	(1)(4)	450 €	470 €
- Tarif week-end	(1)(3)(4)	560 €	590 €

SALLE SADI CARNOT		TARIF 2024	TARIF 2025
- Tarif journée	(1)(4)	/	350 €
- Tarif soirée	(1)(2)(4)	550 €	580 €
- Tarif week-end	(1)(3)(4)	690 €	730 €

(1) Tarif multiplié par 1,5 pour les activités commerciales

(2) Tarif applicable du lundi au vendredi de 18h à 2h le lendemain

(3) Tarif applicable pour une location le samedi de 13h à 2h et le dimanche de 8h à 15h

(4) Montant de la caution fixé à 50% du montant de la location

TARIFS ANNEXES A LA LOCATION DES SALLES		TARIF 2024	TARIF 2025
- Tarif horaire de nettoyage de la salle et/ou des abords extérieurs		150 €	200€ (forfait)
- Tarif de remise en état suite à dégradation		coût réel/fac	coût réel/fac

Accusé de réception en préfecture
19400538-20241218-45-DE
Date de réception préfecture : 07/01/2025

PRECISE que les tarifs de location de salle seront réservés aux Noiséens uniquement.

PRECISE que la gratuité ou la location à tarif préférentiel peuvent être accordées aux groupements à but non lucratif noiséens (associations, syndicats, partis...) qui en font la demande sous réserve que ce groupement ne tire aucun profit de nature professionnelle ou commerciale de l'occupation et que l'objet de la location reste d'intérêt local.

INDIQUE que les associations dont le siège social est à Noiseau peuvent bénéficier de la gratuité sur leurs réservations :

- Au Foyer des Anciens pour l'organisation de réunion de fonctionnement interne prévu par leurs statuts (bureau, conseil d'administration, assemblée générale...). Pour les associations dont le nombre de membres dépasse la capacité d'accueil du Foyer des Anciens, la gratuité est étendue à n'importe quelle autre salle municipale de capacité suffisante pour l'organisation d'une assemblée générale par an.
- Pour un usage lié à la pratique d'activités ouvertes aux noiséens et/ou l'organisation de manifestations publiques autorisées par le Maire ou l'Elu délégué.

Il est précisé qu'en cas de réservation de toute autre salle que le Foyer des Anciens pour des usages différents de ceux cités précédemment, le tarif appliqué aux associations correspondra à la différence entre le tarif de la salle sollicitée et le tarif correspondant du Foyer des Anciens.

DIT que la recette sera inscrite au compte du budget communal de Noiseau.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

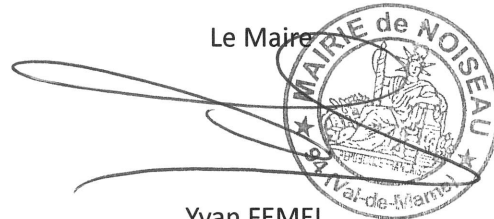
La secrétaire de séance,



Marie-Hélène ESCUDIERE



Le Maire



Yvan FEMEL

Accusé de réception en préfecture
094-219400538-20241218-2024-45-DE
Date de réception préfecture : 07/01/2025